

Concertation préalable Rhône Décarbonation

Réunion territoriale

« Les impacts et l’insertion du projet dans le territoire »

Le 10 juin à 18h00

Bouvesse-Quirieu



La réunion a débuté à 18h15, elle s'est terminée à 19h45.

Intervenants en tribune :

- **Accueil républicain :**
 - o Frédéric GONZALEZ, Maire de Bouvesse-Quirieu
- **Vicat :**
 - o Hervé LAPILLONNE, Directeur adjoint du projet VAIA
- **SPSE :**
 - o Laure CAROUGEAU, Directrice des relations territoriales
 - o Pierre SCHMIDER, Responsable développement
- **RTE :**
 - o David VALETTE, Responsable projet concertation
 - o Biliانا GAUME, Chargée de concertation
- **Eureteq :**
 - o Nicolas AZAN, Directeur technique et commercial
- **Garant de la concertation (Commission nationale du débat public) :**
 - o Hervé FIQUET
- **Modération :**
 - o Kevin ROBIN, Systra

Déroulé
Accueil républicain . Mot d'accueil de M. Frédéric GONZALEZ, Maire de Bouvesse-Quirieu
Présentation du cadre et des modalités de la concertation . Le mot des Garants : la Commission nationale du débat public (CNDP), leur rôle et le cadre de la concertation . Le calendrier et les modalités de la concertation
Echanges sur le dispositif de concertation
Présentation du projet Rhône décarbonation : contexte, objectifs, caractéristiques . Vidéo de présentation du projet
Echanges sur le contexte et le projet en général
Session 1 - Les impacts socio-économiques sur le territoire nord du projet
Echanges sur la session 1
Session 2 - Les impacts environnementaux sur le territoire nord du projet
Echanges sur la session 2
Mots de conclusion . M. Hervé FIQUET, garant de la concertation

Accueil républicain et introduction

Kevin ROBIN, modérateur, SYSTRA, remercie l'ensemble des participants pour leur présence et ouvre cette réunion, organisée dans le cadre de la concertation sur le projet Rhône décarbonation de chaîne de captage, transport, liquéfaction et chargement de navires de CO₂ le long de la vallée du Rhône jusqu'à la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.

Frédéric GONZALEZ, maire de Bouvesse-Quirieu, salue la mobilisation des participants intéressés par les projets qui s'implantent sur le territoire. Il indique que le conseil municipal de Bouvesse-Quirieu a émis un avis positif sur le projet Rhône décarbonation, tout en soulevant des points sur lesquels la commune souhaiterait obtenir des éclairages. Il remercie les maîtres d'ouvrage pour leur présence et pour les explications qu'ils apporteront sur le projet tout au long de la réunion. Enfin, il indique ne pas avoir d'inquiétudes concernant les impacts du projet sur le territoire.

Kevin ROBIN, modérateur, SYSTRA, présente le déroulé de la réunion. Il précise que chaque temps de présentation sera suivi d'un temps d'échange avec la salle, et ouvre le temps de présentation sur le cadre et les modalités de la concertation.

Le cadre et les modalités de la concertation

Hervé FIQUET, garant de la concertation préalable, CNDP, explique que la loi encadre l'information et la participation du public sur les projets d'ampleur à travers l'organisation de concertations. Il précise que la concertation permet de débattre de l'opportunité d'un projet, de ses objectifs, de ses caractéristiques, de ses impacts sur le territoire ainsi que de ses alternatives. Il ajoute que le rôle des garants de la concertation – Hervé FIQUET, Xavier DERRIEN et Jean-Michel FOURNIAU – est notamment d'assurer la qualité, la sincérité et l'intelligibilité de l'information délivrée au public. Il explique que les garants, neutres et indépendants, sont désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et conseillent les maîtres d'ouvrage sur les modalités de la concertation. Il rappelle que les garants peuvent être contactés par le public tout au long de la concertation à l'adresse suivante : concertation.rhone.decarbonation@garant-cndp.fr

Kevin ROBIN, modérateur, expose les modalités, le périmètre et le calendrier de la concertation. Il met notamment en avant le site internet de la concertation <https://concertation-rhone-decarbonation.fr>, sur lequel sont mis en ligne l'ensemble des documents d'information produits dans le cadre de la concertation, et sur lequel se trouve un espace d'expression pour le public.

Temps d'échanges avec la salle sur le cadre et les modalités de concertation

Kevin ROBIN, modérateur, propose un premier temps d'échange.

Aucune intervention des participants sur le cadre et les modalités de concertation.

Présentation du projet : contexte, objectifs, caractéristiques

Diffusion du motion design de présentation du projet.

Retrouvez la vidéo sur le site de la concertation à l'adresse suivante : <https://concertation-rhone-decarbonation.fr/les-caracteristiques-du-projet/>

Hervé LAPILLONNE, Directeur adjoint du projet VAIA, VICAT, complète la diffusion du motion design et indique que le projet Rhône décarbonation vise à capter chaque année 1,2 million de tonnes de CO₂ inévitable de la cimenterie VICAT de Montalieu-Vercieu. Il explique qu'il s'agit d'un projet de décarbonation à grande échelle, le long de la Vallée du Rhône, afin de tendre vers la neutralité carbone.

Laure CAROUGEAU, Directrice des relations territoriales, SPSE, indique que l'entreprise SPSE est un acteur historique de la logistique pétrolière exploitant un réseau de 1 800 kilomètres de pipelines entre Fos-sur-Mer et les vallées du Rhône et du Rhin. Elle ajoute que SPSE dispose d'un parc de stockage de produits pétroliers à Fos-sur-Mer. L'entreprise met à disposition 1 300 kilomètres de pipeline au service de la décarbonation. Ainsi, près de 300 kilomètres du pipeline « PL2 », actuellement inexploité et inerté le long de la vallée du Rhône, seraient réutilisés dans le cadre du projet Rhône décarbonation. Elle indique qu'un raccordement par canalisations serait nécessaire entre le « PL2 » et les sites de VICAT et d'ELENGY.

Elle présente ensuite **ELENGY**, dont les représentants sont excusés pour la présente réunion. ELENGY est un expert en gaz naturel liquéfié (GNL), fort d'une expérience de près de 60 ans dans la conception, le développement, l'exploitation et la maintenance de terminaux méthaniers. Elle précise que l'entreprise dispose de trois terminaux méthaniers en France, et que le projet Rhône décarbonation concerne son site de Fos Tonkin à Fos-sur-Mer. Les infrastructures de ce site seraient réutilisées pour la mise en œuvre du projet. Dans ce cadre, le CO₂ acheminé sur le terminal serait traité, liquéfié et stocké temporairement avant d'être chargé sur des navires spécialisés.

Hervé LAPILLONNE, VICAT, ajoute que l'électrification des procédés occupe une place importante dans le cadre du projet, afin de limiter le recours aux énergies fossiles. Il précise que VICAT se fixe l'objectif à horizon 2030 de ne plus recourir aux combustibles fossiles.

David VALETTE, Responsable projet concertation, RTE, explique que RTE est le gestionnaire de l'ensemble du réseau électrique compris entre 63 000 volts et 400 000 volts, et est doté d'une mission de service public afin d'assurer le transport de l'énergie électrique sur le territoire français. Il précise que RTE est associé au projet Rhône décarbonation pour effectuer le raccordement électrique nécessaire pour répondre aux besoins en énergie du site VICAT de Montalieu-Vercieu, mais également pour assurer l'augmentation de la puissance du terminal Fos-Tonkin à Fos-sur-Mer. Il ajoute que RTE est un transporteur et non un fournisseur d'électricité, et accompagne les projets de décarbonation et de transition énergétique par l'adaptation et le renforcement du réseau.

Hervé LAPILLONNE, VICAT, détaille le calendrier du projet, dont la mise en exploitation est envisagée pour 2030, après les phases d'ingénierie, de demande de permis et d'autorisations, ainsi que de concertation et d'enquête publique.

Temps d'échanges avec la salle sur la présentation du projet

Kevin ROBIN, modérateur, propose un temps d'échanges avec la salle faisant suite à la présentation du projet.

Aucune intervention des participants sur la présentation du projet.

Session 1 : Les impacts socio-économiques sur le territoire nord du projet

Hervé LAPILLONNE, VICAT, explique que la mobilisation d'environ 1 000 emplois serait nécessaire lors de la phase chantier sur le site de Montalieu-Vercieu, dans les domaines du bâtiment, du génie civil, de la structure et de l'électricité. Il ajoute qu'une trentaine d'emplois pérennes seraient créés pour la phase d'exploitation de l'unité de captage de CO₂.

Laure CAROUGEAU, SPSE, indique que la partie sud du projet mobiliserait jusqu'à 600 emplois à temps plein durant les trois années de travaux. Une dizaine d'emplois pérennes seraient créés sur les sites de SPSE et ELENGY.

Hervé LAPILLONNE, VICAT, poursuit et indique que les métiers traditionnellement mobilisés à la cimenterie (mécanique, électricité, exploitation des carrières, automatisme, instrumentation, expertise environnementale, de santé et de sécurité) feraient l'objet d'une évolution dans le cadre du projet. VICAT accordera une attention particulière à la formation de ses équipes et à l'attraction de nouveaux profils, afin de développer un savoir-faire et des compétences qui permettront de décarboner les autres sites du groupe.

Il précise que la disponibilité de la main d'œuvre est un enjeu important sur le territoire, en raison de la construction prochaine des EPR2 du Bugey par EDF. Afin de ne pas créer de dynamique de compétition pour la main-d'œuvre sur le territoire, le projet Rhône décarbonation entrerait en phase chantier en 2028, avant celle des EPR2. Il indique également que VICAT cherche à attirer les jeunes par la mise en place de stages, d'alternances, de volontariat à l'international, et par la participation au dispositif « Usines ouvertes »¹.

Temps d'échanges sur la session 1

Kevin ROBIN, modérateur, ouvre un temps d'échanges avec la salle faisant suite à la première session de présentation.

- **Florence ALEXANDRE, habitante d'Enieu, hameau de Bouvesse-Quirieu**, regrette la fierté exprimée par VICAT concernant son développement, la création d'emplois et l'expansion de son chiffre d'affaires. Elle perçoit dans le projet Rhône décarbonation un éloignement des substituts au ciment et l'entrée dans une « spirale de production » qu'elle associe à la destruction du vivant. Elle se dit inquiète.

Hervé LAPILLONNE, VICAT, renvoie les participants vers le site de l'ADEME, qui a élaboré plusieurs scénarios d'évolution de la filière ciment². Il explique que dans le scénario extrême envisageant l'absence totale de construction, 10 millions de tonnes de ciment par an

¹ <https://journées-usines-ouvertes.fr/>

² <https://librairie.ademe.fr/industrie-et-production-durable/5041-plan-de-transition-sectoriel-de-l-industrie-cimentiere-en-france-9791029718212.html>

resteraient nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures. Il ajoute que VICAT s'appuie d'ores et déjà sur plusieurs leviers d'optimisation :

- L'efficacité énergétique : le site de Montalieu-Vercieu a reçu entre 150 et 200 millions d'investissements en ce sens ;
- La substitution : le site de Montalieu-Vercieu représente près de 180 000 tonnes de déchets valorisés, offrant ainsi une alternative à l'enfouissement ;
- La baisse du taux de clinker dans les produits, qui est à l'origine d'une part importante des émissions de CO₂. VICAT souhaite réduire son taux de clinker à 64 % ou 65 %, soit 20 points sous la moyenne européenne.

Il ajoute que Rhône décarbonation constitue la brique permettant de capter le CO₂ inévitable, lié au processus de production et ne pouvant être réduit après avoir mobilisé les leviers précédemment évoqués.

Enfin, il explique que VICAT porte le projet Hynovi, projet d'utilisation de la part biogénique du CO₂ capté, actuellement en sommeil, qui permettrait la création de nouveaux carburants afin de décarboner les secteurs comme l'aviation et le transport lourd.

- **Florence ALEXANDRE, habitante d'Enieu, hameau de Bouvesse-Quirieu, estime ne pas être satisfaite de la réponse apportée à sa question précédente. Elle demande quelles sont les avancées de la recherche sur les substituts du ciment et souligne que la production est issue de gisements naturels que sont la roche et l'environnement.**

Hervé LAPILLONNE, VICAT, explique que les ajouts dans le ciment VICAT – autres que les 64 % de clinker visés dans le cadre du projet VAIA – sont d'origine naturelle, s'agissant de calcaire broyé et d'équivalent d'argile calciné. Il indique que des recherches sont menées par le groupe et ajoute que l'usine de Montalieu-Vercieu permet le recyclage de 100 000 tonnes de terres excavées.

- **Olivier BONNARD, maire de Creys-Mépieu et conseiller départemental, demande si les 1 000 emplois annoncés concernent la construction de la canalisation de raccordement entre VICAT et le PL2. Il souhaite connaître les pics d'emplois estimés et les compétences qu'ils mobiliseront.**

Hervé LAPILLONNE, VICAT, indique que le chiffre de 1 000 emplois correspond à un pic de mobilisation en phase chantier. Il explique que celle-ci débiterait par des travaux de préparation impliquant notamment du génie civil. Le pic de mobilisation des corps de métier serait atteint vers 20 à 22 mois de chantier et durerait 6 mois, avant de décroître lors de la mobilisation de sociétés expertes dans le montage fin, l'électricité et la mise en service. Il ajoute que la mobilisation d'entreprises locales est souhaitée, et fera l'objet d'une véritable co-construction avec le territoire.

Laure CAROUGEAU, SPSE, indique que la construction de pipeline est une activité réalisée par des entreprises spécialisées dans ce domaine, et qu'il sera à ce titre très difficile de mobiliser des entreprises locales compte tenu des qualifications requises. Elle explique que les chantiers de pipeline sont déroulants : l'équipe composée d'une soixantaine de personnes se déplace au fur et à mesure de la construction du linéaire.

- **Olivier BONNARD, maire de Creys-Mépieu et conseiller départemental**, souhaite connaître ce qui est envisagé concernant le logement et l'accueil de la main-d'œuvre sur le territoire

Laure CAROUGEAU, SPSE, indique que cette thématique sera traitée au cours de la réunion.

- **Une participante**, demande quelle sera la longueur du raccordement entre VICAT et le PL2.

Laure CAROUGEAU, SPSE, indique que le raccordement s'effectuera sur une vingtaine de kilomètres, et dépendra de la longueur du tracé de moindre impact.

Session 2 : Les impacts environnementaux sur le territoire nord du projet

Les enjeux environnementaux communs entre VICAT et SPSE

Hervé LAPILLONNE, VICAT, indique que le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation environnementale commune pour l'ensemble des installations, ainsi que d'études de dangers dont le dépôt est prévu au cours de l'année 2026.

Pierre SCHMIDER, Responsable développement, SPSE, explique que le pipeline fera l'objet d'une demande d'autorisation de construire et d'exploiter (DACE) propre aux infrastructures de canalisation de transport. Il indique qu'une dépose des études est prévue au cours de l'année 2026. Il explique qu'une démarche sera entreprise concernant la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC), qui consiste à éviter au maximum toute atteinte à l'environnement, réduire les impacts lorsqu'il n'est pas possible de les éviter, et les compenser lorsqu'ils ne peuvent être réduits.

Il détaille ensuite les enjeux relatifs au CO₂ et explique qu'il s'agit d'un gaz incolore et inodore, qui n'est ni explosif ni inflammable. Il précise qu'à forte concentration ce gaz peut présenter des risques tels que l'asphyxie, ce pour quoi il fait l'objet d'un cadre réglementaire strict.

Hervé LAPILLONNE, VICAT, rappelle que l'ensemble des dangers associés à la captation et au transport du CO₂ seront appréhendés dans le cadre de l'étude de dangers, qui permettra d'en évaluer la probabilité et la gravité pour proposer des mesures de réduction des risques adaptées pour l'ensemble des infrastructures du projet Rhône décarbonation. Il indique que celui-ci fait actuellement l'objet d'études de faisabilité.

Les enjeux environnementaux liés à l'unité de captage du site VICAT

Hervé LAPILLONNE, VICAT, explique que le projet Rhône décarbonation implique la déconstruction d'une ancienne installation du site VICAT de Montalieu-Vercieu, le four n°2. L'installation de captage de CO₂ serait ainsi construite en lieu et place, évitant toute artificialisation des surfaces déjà anthropisées. Il précise que des études faune-flore sont en cours sur le site, notamment concernant les habitats de chauve-souris. Il indique que des études seront également menées pour évaluer les impacts éventuels du projet sur le bruit, les odeurs et le paysage.

En phase d'exploitation, il explique que serait généré un trafic supplémentaire dû au transport des équipements et du personnel travaillant sur le site. Il annonce qu'un plan de mobilité sera travaillé avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Il ajoute que VICAT échange avec EDF pour assurer un approvisionnement en énergies renouvelables pour l'électrification prévue dans le cadre du projet.

Concernant la ressource hydrique, il explique qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour le territoire dans les années à venir, les futurs EPR2 du Bugey nécessitant l'utilisation de l'eau du Rhône. Il indique que VICAT s'engage à optimiser ses systèmes de refroidissement et de réutilisation des eaux de la station d'épuration (STEP), actuellement traitées et rejetées dans le Rhône. Aucun prélèvement supplémentaire en eau ne serait réalisé.

Sur la qualité de l'air, il explique que le transport et le stockage du CO₂ nécessitent sa purification, impliquant le traitement des effluents gaz. Il précise que les activités actuelles de la cimenterie respectent l'ensemble des limites d'émissions de SO_x (oxydes de soufre) et de NO_x (oxydes d'azote), qui seront considérablement réduites, pour atteindre un niveau quasi nul, dans le cadre du projet Rhône décarbonation puisque l'ensemble des effluents seraient traités et recyclés dans le ciment, puis capturés dans le béton.

Il présente ensuite la modélisation 3D des installations envisagées sur le site de VICAT, précisant que le site n'est pas classé Seveso et ne le deviendrait pas avec le projet Rhône décarbonation. Il rappelle qu'aucune artificialisation n'est prévue à l'extérieur du site actuel.



Modélisation 3D des installations VICAT du projet (en bleu), projetée lors de la réunion

Les enjeux environnementaux liés au pipeline de raccordement entre le PL2 et le site VICAT

Pierre SCHMIDER, SPSE, indique que le pipeline de raccordement entre le PL2 et le site VICAT de Montalieu-Vercieu s'étendrait sur une vingtaine de kilomètres, serait d'environ 50 centimètres de diamètre, et serait enterré à 1 mètre de profondeur. Il précise que les chantiers

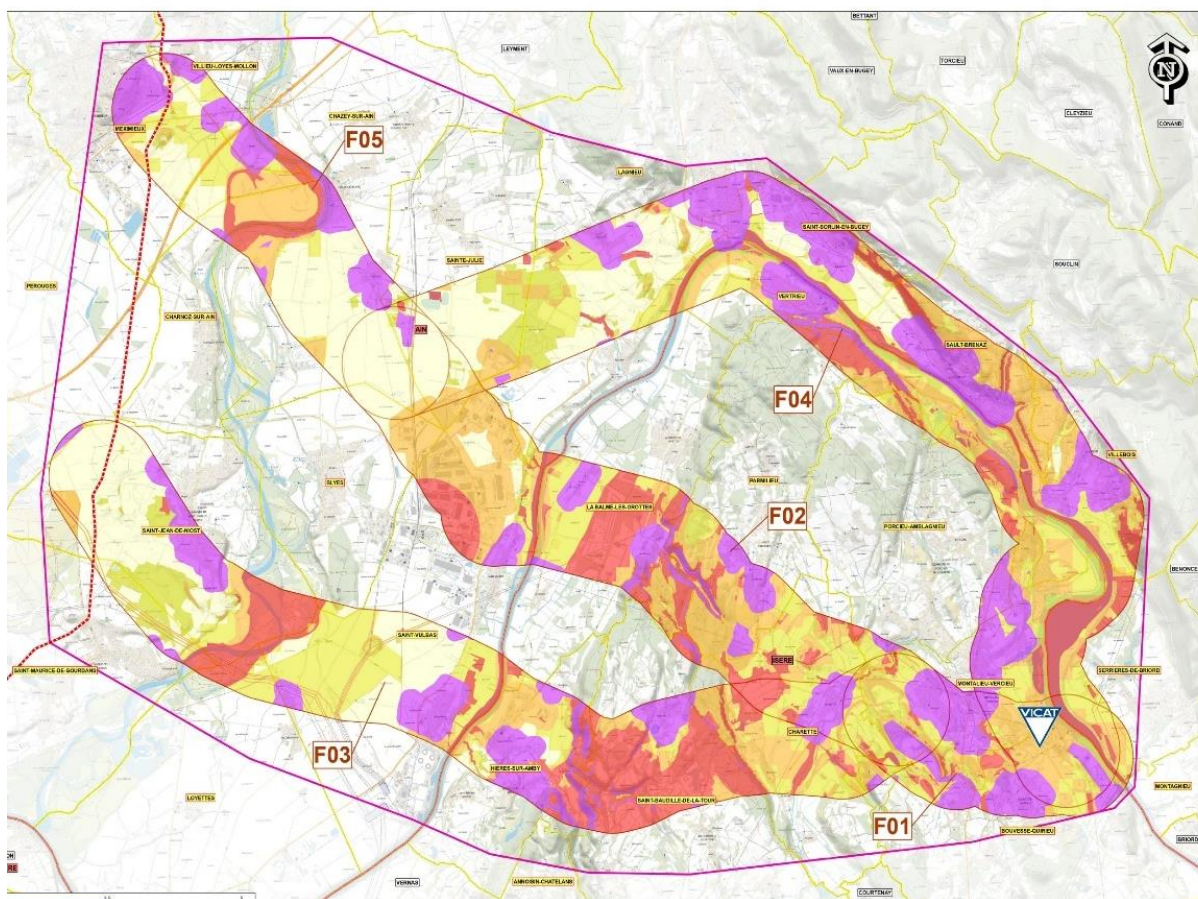
de pipeline sont des chantiers mobiles se déplaçant au rythme de la pose de la canalisation, au cours desquels se déplacent des équipes d'une soixantaine de personnes le long du linéaire.

Il détaille ensuite le « cirque » de pose de la canalisation, qui débute par un état des lieux. Le cintrage³ des tubes s'effectue directement sur le chantier afin de les adapter au linéaire. Ils sont ensuite assemblés au bord de la fouille. En parallèle, des opérations de terrassement sont menées, avant d'enfouir les tubes qui sont ensuite éprouvés afin d'assurer que les soudures ne présentent pas de défauts. Il explique que les terrains sont remis en état après la pose et que la végétation peut à nouveau pousser, et les activités de culture reprendre leur cours. Il précise néanmoins qu'une zone de 5 mètres de part et d'autre du pipeline peut faire l'objet d'un essartage (retrait des bois et broussailles), afin d'éviter que ne s'enracinent les arbres à racines profondes.

Il indique que l'emprise des travaux s'étendrait sur environ 20 mètres, comprenant une zone de circulation des engins et une zone de stockage des terres. Les terres tout-venant et les terres arables seraient remises dans leur état initial afin de préserver la couche de terre cultivable des parcelles.

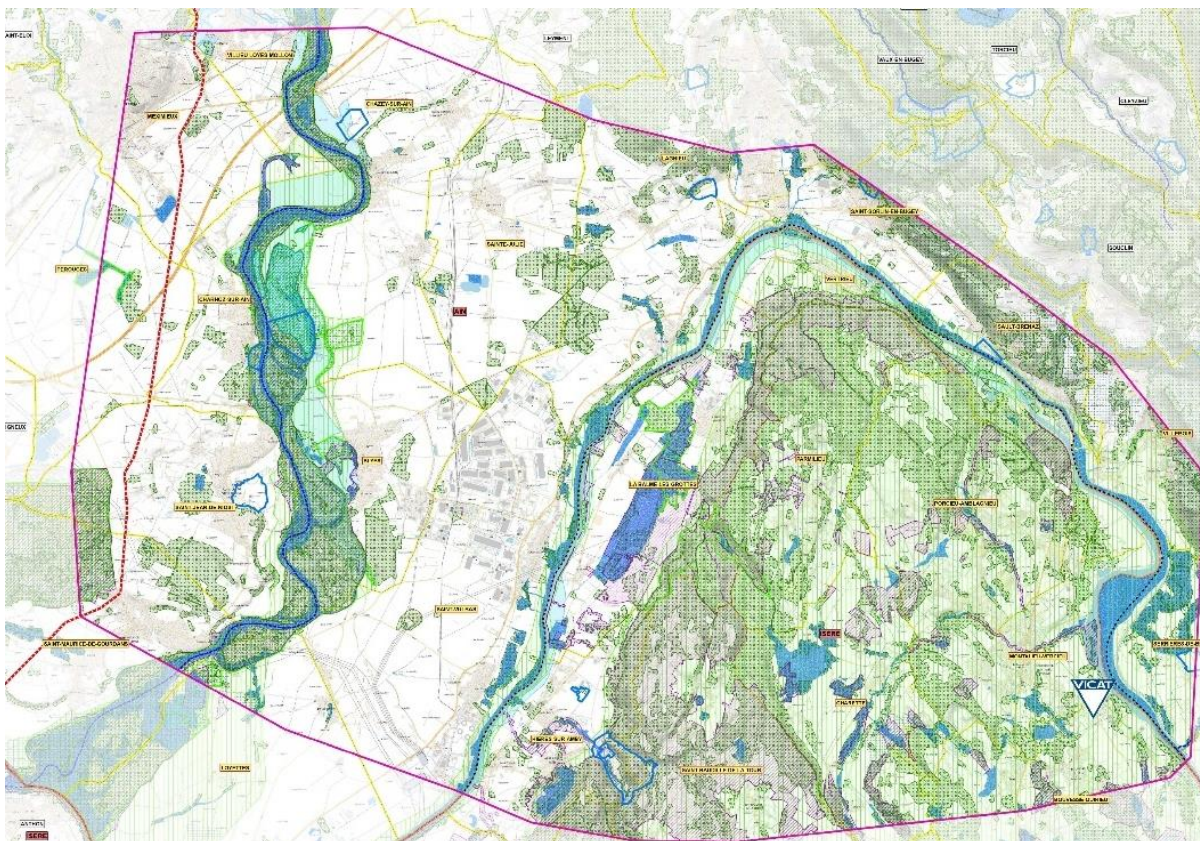
Il explique que la définition du tracé est réalisée selon une méthode en entonnoir : une aire d'étude est d'abord définie, au sein de laquelle sont identifiés des fuseaux d'études. Les fuseaux d'études aboutissent ensuite à des couloirs d'études, permettant la sélection du tracé de moindre impact. Il précise que des études faune-flore approfondies seront menées lors de cette phase, et que des discussions seront engagées avec l'ensemble des acteurs du territoire tout au long du processus de définition du tracé. Il ajoute que SPSE travaille actuellement à la définition de fuseaux d'étude.

³ Le cintrage de tube est une opération de déformation du tube



Cartographie des couloirs d'étude, projetée lors de la réunion

Il présente ensuite la carte des contraintes environnementales du territoire, comprenant des zones humides et des zones protégées et sensibles telles que des zones Natura 2000. Il précise que des cartes sont également produites concernant les enjeux techniques et géologiques du territoire. Ces enjeux sont comparés afin de proposer une visualisation des passages possibles des fuseaux.



Cartographie de l'aire d'étude, projetée lors de la réunion

Il indique que le point de raccordement estimé se trouve sur le territoire de la commune de Meximieux, en raison de l'implantation d'une ancienne station de pompage appartenant à SPSE. Cette zone étant anthropisée, cette solution permettrait de limiter les impacts sur le territoire. Il ajoute qu'à l'exception du tracé nord, le pipeline traverserait des zones peu urbanisées, principalement des zones d'activité agricoles et forestières.

Il rappelle qu'une étude de dangers sera réalisée, permettant l'identification de mesures de maîtrise des risques, telles que la mise en place d'un système de détection de fuites par capteur de pression.

Concernant les impacts du raccordement sur l'eau, il indique qu'ils seraient faibles. Il précise néanmoins qu'une nappe phréatique haute pourrait entraîner la nécessité d'un pompage de nappe localement pour réaliser des terrassements.

Il ajoute que les besoins en électricité pour le raccordement viseraient à alimenter différentes vannes le long du pipeline, représentant chacune une puissance d'environ 1 kilowatt. Enfin, il explique que le raccordement n'impacterait pas la qualité de l'air sur le territoire.

Les enjeux environnementaux liés au raccordement électrique

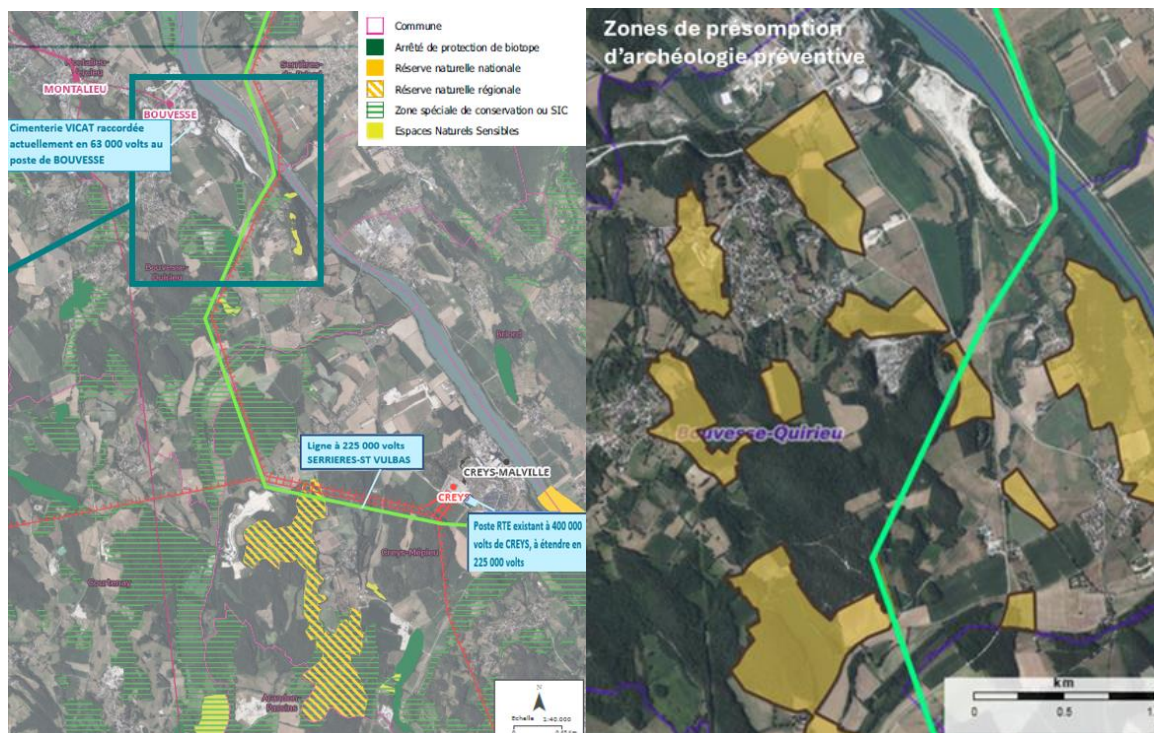
David VALETTE, RTE, présente les enjeux relatifs aux phases de concertation auxquelles prend part RTE. Il indique que la phase de concertation actuelle est menée au titre du code de l'environnement et encadrée par la CNDP. Cette concertation préalable sera suivie d'une concertation continue. Lors de la phase de concertation continue, il explique que sera lancée par RTE une phase de concertation dite Ferracci auprès des représentants des territoires

concernés (élus, associations, organisations professionnelles, etc.), encadrée par le code de l'énergie. C'est lors de cette seconde phase concertation que sera défini le fuseau de moindre impact pour le raccordement électrique nécessaire dans le cadre du projet. Afin de maintenir une cohérence entre les deux démarches de concertation – code de l'environnement et code de l'énergie – il rappelle que le bilan et les conclusions de la présente concertation permettront d'alimenter les réflexions et les études de RTE relatives au raccordement.

Biliana GAUME, chargée de concertation, RTE, ajoute que RTE alimentera le site de la concertation avec l'ensemble des informations disponibles pour poursuivre au mieux l'information du public.

David VALETTE, RTE, explique que l'objectif du raccordement de VICAT est de s'appuyer sur le réseau électrique existant, l'augmentation de puissance appelée par le projet Rhône décarbonation n'étant pas compatible avec la ligne 63 000 volts raccordant actuellement la cimenterie. Il précise que RTE est dans l'obligation de proposer un raccordement optimal au sens technico-économique, social et environnemental. Il indique que le passage à un niveau de tension de 225 000 volts est nécessaire. RTE souhaite ainsi transformer le poste de CREYS actuellement en 400 000 volts et ajouter deux transformateurs afin qu'il puisse accueillir une tension de 225 000 volts et raccorder le site de VICAT sur environ 8 kilomètres. Cette solution limiterait au maximum la création d'ouvrages et permettrait de réemployer les ouvrages existants.

Biliana GAUME, RTE, précise que le territoire concerné est traversé par plusieurs zones environnementales, telles que la zone Natura 2000 de l'Isle-Crémieu, une réserve naturelle régionale, des arrêtés de protection de biotope, plusieurs espaces boisés classés. Elle explique que l'ensemble des acteurs responsables de la gestion de ces zones seront rencontrés dans le cadre de la concertation Ferracci. Elle ajoute que le territoire est également concerné par des zones de présomption de prescription archéologique. De ce fait, la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) pourrait demander l'organisation de fouilles préventives.



Cartographies des enjeux identifiés à ce stade sur le territoire, projetée lors de la réunion

Elle explique que la question du raccordement électrique sera incluse dans l'évaluation environnementale prévue dans le cadre du projet, et qu'elle fera l'objet de l'application de l'approche Eviter-Réduire-Compenser présentée au cours de la réunion.

Temps d'échanges sur la session 2

Kevin ROBIN, modérateur, ouvre un temps d'échanges avec la salle faisant suite à la seconde session de présentation.

- **Florence ALEXANDRE, habitante d'Enieu, hameau de Bouvesse-Quirieu**, indique ne pas comprendre quel serait le tracé potentiel du raccordement de la canalisation entre VICAT et le PL2.

Pierre SCHMIDER, SPSE, rappelle qu'à ce stade du projet, seuls trois fuseaux sont présentés. Les études qui permettront de déterminer des fuseaux préférentiels sont en cours. Il indique qu'il s'agira d'un travail à mener avec les représentants du territoire avec l'objectif d'affiner la connaissance des porteurs de projet quant aux enjeux qui le traversent.

- **Florence ALEXANDRE, habitante d'Enieu, hameau de Bouvesse-Quirieu**, demande que soit montré sur la carte le tracé du pipeline actuel.

Pierre SCHMIDER, SPSE, montre au public le tracé du pipeline actuel.

- **Florence ALEXANDRE, habitante d'Enieu, hameau de Bouvesse-Quirieu**, dit comprendre de la présentation qu'une étude d'impact sera menée sur les trois fuseaux.

Pierre SCHMIDER, SPSE, confirme qu'une étude des enjeux sera menée sur les trois fuseaux afin de déterminer le couloir de moindre impact.

- **Éric VIENOT de VAUBLANC, conseiller municipal de Bouvesse-Quirieu**, demande quelle procédure serait déployée dans le cas où les raccordements passent par des priorités privées. Il souhaite savoir si SPSE et RTE acquerront les terrains concernés.

Nicolas AZAN est invité à rejoindre la tribune.

Nicolas AZAN, Directeur technique et commercial, Eureteq, indique que le passage de canalisation de transport n'entraîne pas d'acquisition de terrains fonciers. Il explique qu'une servitude de passage serait mise en place, s'étendant sur 5 mètres minimum de chaque côté de la canalisation. Celle-ci entraîne une impossibilité de construire des bâtiments mais autorise la culture et le développement de la végétation, à l'exception des arbres de haut jet puisque leurs racines profondes pourraient porter atteinte à l'intégrité de l'ouvrage. Il précise que dans le cas où un accord à l'amiable serait impossible, une déclaration d'utilité publique permet d'imposer ces servitudes, et indique que ce cas ne se présente que très rarement. Il indique également qu'un accompagnement des exploitants est prévu. Un barème d'indemnisation relatif aux dommages, pertes de culture et délaisés sera mis en place par des protocoles définis avec les chambres d'agriculture, au moment du constat et de l'état des lieux de la parcelle.

Pierre SCHMIDER, SPSE, ajoute que dans le cadre du projet Rhône décarbonation, les parcelles des particuliers seront évitées au maximum.

David VALETTE, RTE, indique que le même processus sera employé concernant le raccordement électrique : des conventions de servitude sont signées à l'amiable. En cas de désaccord, il précise qu'une mise en servitude peut être déclenchée par le préfet, les ouvrages RTE pouvant être déclarés d'utilité publique.

- **Florence ALEXANDRE, habitante d'Enieu, hameau de Bouvesse-Quirieu**, souhaite savoir à quoi correspond la dénomination « zone d'enjeu majeur ».

Nicolas AZAN, Eureteq, rappelle que les cartographies présentées sont le résultat de la pondération de l'ensemble des enjeux du territoire. Les zones d'enjeux majeurs correspondent à des zones qu'il conviendra d'éviter, puisqu'elles portent des enjeux sociaux, environnementaux ou techniques trop importants pour envisager un franchissement par l'ouvrage.

- **Olivier BONNARD, maire de Creys-Mépieu et conseiller départemental**, souhaite connaître la largeur d'un fuseau, et s'il est envisagé de franchir le Rhône par canalisation.

Pierre SCHMIDER, SPSE, explique qu'un franchissement du Rhône pourrait être étudié. Afin de passer des ouvrages en sous-cœuvr, il indique que diverses techniques sont utilisées, notamment le micro-tunnelier et le forage dirigé.

- **Olivier BONNARD, maire de Creys-Mépieu et conseiller départemental**, demande si la liaison par canalisation entre Bouvesse-Quirieu et le pont de Lagnieu serait envisageable.

Nicolas AZAN, Eureteq, répond qu'il ne sera pas possible de poser une canalisation dans le fond d'un cours d'eau pour des raisons de faisabilité technique et d'impact environnemental.

Conclusion

Hervé FIQUET, garant de la concertation préalable, CNDP, remercie le modérateur pour son travail, ainsi que les maitres d'ouvrage ayant répondu positivement à la demande de la CNDP d'aborder la question des impacts socio-économiques et environnementaux avec les éléments dont ils disposent à ce stade des études. Il annonce que la réunion de synthèse de la concertation se déroulera à Fos-sur-Mer le 12 juin. Il ajoute que les garants publieront leur bilan de la concertation, évaluant le déroulé de celle-ci, les contributions du public ainsi que les sujets à approfondir.

Kevin ROBIN, modérateur, remercie l'ensemble des participants pour leur contribution et rappelle qu'ils disposent d'un espace d'expression sur le site internet de la concertation.

Applaudissements dans la salle.